

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - Pièces à fournir

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

www.ville-plougastel.bzh > Espace Citoyen

ou au 02 98 37 57 57

PERSONNE MINEURE

Présence
OBLIGATOIRE du
représentant légal
ET de l'enfant

Prise d'empreintes à
partir de 12 ans au
dépôt ET au retrait

- Pré-demande de carte nationale d'identité** sur : <https://ants.gouv.fr>
Fournir le récapitulatif de pré-demande ou le numéro de votre pré-demande lors du RDV
OU formulaire Cerfa (disponible en Mairie)
- Livret de famille
- Pièce d'identité du mineur
- Pièce d'identité du représentant légal ou du tuteur
- Dispositif de jugement de divorce ou de séparation attribuant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.
En cas de garde alternée : Fournir une convention parentale signée par les deux parents avec copie des pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents

PERSONNE MAJEURE

Présence
OBLIGATOIRE
au dépôt ET au retrait

- Pré-demande de carte nationale d'identité** sur : <https://ants.gouv.fr>
Fournir le récapitulatif de pré-demande ou le numéro de votre pré-demande lors du RDV
OU formulaire Cerfa (disponible en Mairie)
- Connaître sa filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance de ses parents)
- Pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)

- Précédente Carte Nationale d'Identité** *Le renouvellement ne peut se faire au plus tôt, que 6 mois avant la date d'expiration*
- Déclaration de perte (mairie) ou Vol** (commissariat ou gendarmerie)
+ **Timbre fiscal de 25 €** à acheter en bureau de tabac ou sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

1 photographie récente de moins de 6 mois non découpée

Format : 35 x 45mm ; Proportions du visage : 32 à 36mm

Fond neutre, uni, clair haute qualité d'impression, sans pliures ni traces

Critères stricts : Centrée et prise de face. Tête, visage et cou découverts (pas de fantaisies dans les cheveux, de mèches devant les yeux, d'écharpe ou de capuche voyante), expression neutre, bouche fermée, yeux fixant l'objectif

Lunettes de vue très fortement déconseillées

1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins d'un an à votre nom et adresse

Avis d'imposition, taxe foncière, quittance de loyer, attestation d'assurance du logement, attestation du contrat d'énergie ; facture d'électricité, d'eau, de gaz, téléphonie/internet ; relevé APL, pôle emploi...

• **Vous habitez chez un proche (parent, ami...) : Il faut fournir les 3 documents suivants :**

- **Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant**
- **Attestation de l'hébergeant** certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
- **Justificatif de domicile** de moins d'un an à son nom et adresse

1 Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

UNIQUEMENT SI pièces d'identité expirées depuis plus de 5 ans OU première demande

Si vous êtes né(e) dans une commune COMEDEC ou à l'étranger (hors DROM-COM), vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance

Pour l'utilisation d'un nom d'usage époux (se) / veuf (ve)

Première utilisation du nom d'usage : **la copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois** ou la copie intégrale l'acte de naissance de moins de 3 mois mentionnant le mariage

Veuvage : acte de décès de l'époux(se)

Divorce : décision de justice mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-époux(se), ou autorisation de l'ex-époux(se)

• **Pour un mineur** : fournir une autorisation écrite de l'autre parent (celui qui ne fait pas la démarche) accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité, ou déclaration sur l'honneur du seul parent qui fait le choix du nom d'usage pour le mineur

Si nécessaire : Justificatif de voyage / renouvellement

Réservation d'avion, de train, de bateau, de location à l'étranger ; convocation ou attestation d'un établissement d'enseignement dans le cadre d'un voyage scolaire

Vous disposez de **3 mois** pour venir retirer vos cartes nationales d'identité en Mairie